



## **Procès-verbal du Conseil d'administration ID 77**

**Mardi 19 septembre 2023**

Le Conseil d'administration du GIP ID 77 se réunit ce jour, à 14h00, sur convocation de son Président.

### **Sont présents en tant qu'administrateur prenant part aux votes :**

#### **Au titre du collège du Département**

Monsieur Vincent PAUL-PETIT, *Président du GIP ID 77, Conseiller départemental,*  
Madame Daisy LUCZAK, *Vice-présidente du Conseil départemental, en visioconférence.*

#### **Au titre du collège des organismes associés**

Madame Béatrice RUCHETON, *Présidente de Seine-et-Marne Environnement,*  
Monsieur Olivier MORIN, *Président de ACT'ART, en visioconférence,*  
Monsieur Bruno SALOU, *Directeur d'Initiatives 77, suppléant de Mme Sandrine SOSINSKI.*

#### **Au titre du collège des EPCI à fiscalité propre adhérents**

Monsieur Yannick GUILLO, *Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne a donné pouvoir à M. Michel GONORD,*  
Monsieur Marc CUYPERS, *Président de la Communauté de communes du Val Briard, en visioconférence.*

#### **Au titre du collège des autres membres adhérents**

Monsieur Michel GONORD, *Maire de Champagne-sur-Seine, en visioconférence.*

### **Excusés :**

Monsieur Jean-François PARIGI, *Président du Conseil départemental,*  
Monsieur Xavier VANDERBISE, *Vice-président du Conseil départemental,*  
Monsieur Vincent EBLE, *Conseiller départemental,*  
Monsieur Thierry CERRI, *Président du CAUE77,*  
Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, *Membre du CA de Seine-et-Marne Attractivité,*  
Monsieur Yann DUBOSC, *Président d'Aménagement 77,*  
Madame Sandrine SOSINSKI, *Présidente d'Initiatives 77,*  
Monsieur Pascal GOUHOURY, *Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,*  
Monsieur Olivier LAVENKA, *Président de la Communauté de communes du Provinois,*  
Monsieur Yannick GUILLO, *Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne,*  
Monsieur Jean-Claude GENIES, *Maire de Gressy,*  
Madame Sylvie LAHUNA, *Directrice de Seine-et-Marne Attractivité,*  
Monsieur François CORRE, *Directeur d'Aménagement 77,*  
Madame SIBLET-BEUVAÏN, *Payeur départemental.*



**Sont également présents :**

Madame Céline HENRY, *Directrice de Seine-et-Marne Environnement*,  
Madame Grégoire DUTERTRE, *Directrice du CAUE77*,  
Madame Sylvie ROGNON, *Directrice du GIP ID77*,  
Madame Marie VILLETTE, *Directrice adjointe du GIP ID77 à compter du 01/10/2023*.

---

Monsieur Vincent PAUL-PETIT remercie les participants pour leur présence et ouvre l'ordre du jour du conseil de ce jour à 14h05.

L'ordre du jour indiqué dans la convocation est le suivant :

- 1) Convention de mise à disposition de la Directrice-adjointe par le Département au profit du GIP ID77.

Madame Sylvie ROGNON fait part de l'envoi aux administrateurs, des documents relatifs à la convention de services informatiques et numériques entre AGEDI et le GIP ID77, documents arrivés tardivement et liés au changement de versions des logiciels de comptabilité et d'envoi au contrôle de légalité.

Monsieur Vincent PAUL-PETIT propose que ce point soit ajouté à l'ordre du jour du présent Conseil d'administration et soumet au vote le principe.

A l'unanimité des votes, la convention de services informatiques et numériques entre AGEDI et le GIP ID77 est ajoutée à l'ordre du jour.

Il est procédé à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

**Délibération n°CA-2023/09/19- 1 : Désignation de la Directrice-adjointe et Convention de mise à disposition par le Département au profit du GIP ID77**

Madame Marie VILLETTE présente son cursus et ses motivations.

Madame Sylvie ROGNON précise que la convention constitutive du GIP et la convention de mise à disposition de moyens et services par le Département au profit du GIP ID77 prévoient la désignation d'un directeur-adjoint d'ID77.

Monsieur Vincent PAUL-PETIT soumet au vote la délibération CA-2023/09/19-1 approuvant la désignation de Marie VILLETTE comme directrice-adjointe et la convention de mise à disposition.

A l'unanimité des votes, la délibération CA-2023/09/19-1 est approuvée.

**Délibération n°CA-2023/09/19- 2 : Convention de services informatiques et numériques entre AGEDI au GIP ID77**

Madame Sylvie ROGNON présente le contenu de la nouvelle convention de services informatiques et numériques entre AGEDI au GIP ID77, pour la mise en œuvre des versions web des logiciels budgétaire et comptable, et de transfert au contrôle de légalité.

Celle-ci vient en remplacement de la convention validée par le Conseil d'administration ID77 du 21 juin dernier et comprend le détail des prestations, les modalités d'application de la convention cadre de services, le règlement intérieur et les statuts d'AGEDI.


Monsieur Vincent PAUL-PETIT soumet au vote la délibération n°CA-2023/09/19-2 approuvant l'annulation de la délibération CA-2023/06/21-1, approuvant la nouvelle convention de services entre AGEDI et le GIP, et autorisant le Président à signer la convention et tout acte relatif à celle-ci.

A l'unanimité des votes, la délibération n°CA-2023/09/19-2 est approuvée.

Toutes les délibérations à l'ordre du jour ayant été présentées et adoptées, il est proposé d'aborder les questions diverses.

En l'absence de questions diverses, Monsieur Vincent PAUL-PETIT remercie les participants et conclut le conseil d'administration à 14h35.

Fait à Melun, le **25 SEP. 2023**



**Vincent PAUL-PETIT**  
Président d'ID 77



**Sylvie ROGNON**  
Secrétaire de séance